

INFOS

La Municipalité vous
présentera ses vœux
le Samedi 16 janvier
2016 à la Salle des
Fêtes à 19h.

Parent d'élève de Sérignac

RoseMérymo

d'ici et d'ailleurs

BIJOUTERIE - HORLOGERIE

36, rue Gambetta - 32100 Condom
Tél/Fax : 05 62 28 59 89 - 09 67 20 59 89
www.rosemerymo.com



Propriétaire
d'un logement
locatif à rénover ?

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Bénéficiez des aides exceptionnelles du PIG de
l'Agglomération d'Agen* pour améliorer et
valoriser votre patrimoine

L'Agglomération d'Agen a lancé le dispositif du PIG
« Logements locatifs dégradés et logements
vacants » pour aider les propriétaires souhaitant
réparer et louer leur logement.

Ce programme vous permet de disposer
d'un **accompagnement technique gratuit et
personnalisé** par une équipe de professionnels

d'aides financières exceptionnelles pouvant couvrir
jusqu'à **70% du montant des travaux hors taxes**
sous réserve de louer un logement conventionné.

ATTENTION, le PIG se termine en juillet 2016 !

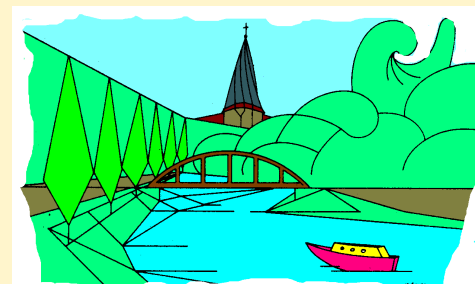
N'hésitez pas à vous renseigner sur le site de l'Agglomération
d'Agen
(www.agglo-agen.net/Aides-aux-proprietaires-privés)
ou en vous adressant directement aux équipes Soliha 47 au
05 53 77 35 00 ou à l'adresse info@pact-hd47.com ou en
vous rendant sur place Armand Fallières à Agen.

Comment nous joindre

MAIRIE
2 Place de l'Hôtel de Ville
47310 Sérignac sur Garonne

Téléphone : 05 53 68 63 54
Télécopie : 05 53 68 60 45
Messagerie : mairie@serignac-gne.fr
Site : www.serignac-sur-garonne.fr

Le secrétariat sera fermé le Jeudi 24
décembre 2015 après midi



N°2 Décembre 2015

Le Sérignacais



Bonnes fêtes



Avant

Après



Avant Après

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Dix mois à peine après Charlie Hebdo, notre pays est à nouveau frappé au cœur par un mouvement terroriste barbare et totalitaire pour qui la France, patrie des DROITS DE L'HOMME, est sans doute une cible de choix.

Ne cédon pas !

Affirmons que nos valeurs Républicaines ne sont pas négociables, que le respect de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité et de la tolérance s'imposent à quiconque qui vit dans notre Pays.

Ne nous replions pas sur nous même, restons unis, dans notre commune et dans notre société.

Travaillons pour l'avenir, comme vos élus le font auprès des écoles, du restaurant scolaire, dans les activités périscolaires et en soutenant toutes les associations locales.

Mais aussi !

En réaménageant notre cadre de vie !

La traversée du Bourg met en valeur notre village auprès de la population, pour le commerce local et pour les gens de passage.

Ne pas renoncer à notre qualité de vie:

- c'est l'expression de la liberté,
- c'est d'agir pour mobiliser toutes les énergies,
- c'est animer notre Bastide,
- c'est un acte de résistance en faveur de notre territoire ; l'espace de « Tiers lieux » y contribuera aussi !

«Apprenons à découvrir, ou redécouvrir la puissance et la beauté de la modération».

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jean DREUIL

Remerciements

Après le décès de Madame CATIN la commune apprend qu'elle est désignée légataire de ses biens.

Un testament rédigé par les époux CATIN et déposé en étude atteste de cette donation. Celle-ci est devenue effective ce début novembre.

La commune qui se doit de respecter l'exécution testamentaire va conserver ce bien, l'entretenir, il est trop tôt pour dire qu'elle sera sa destination.

Quoi qu'il en soit Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont reçu ce don pour la commune avec respect et gratitude, la mémoire de Monsieur et Madame CATIN sera honorée, leur geste n'est pas banal et témoigne de la confiance, de l'amour porté à leur village.



La Semaine du Goût a eu lieu à la cantine scolaire de Sérignac du 12 au 18 octobre.

Cette année nous avons proposé un « voyage » culinaire aux enfants.

De la Chine au Mexique en passant par les USA et pour s'achever en Orient !

Les enfants ont pu apprécier des saveurs nouvelles et des parfums différents.

Les agents municipaux et des élus ont parfaitement « joué le jeu » en se déguisant et en animant les repas selon le thème du jour.

La joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous !



ETAT CIVIL (connu au 07/12/2015)

Ils se sont unis :

Carine DEVENEY et Romain TURQUIER

Fatna OUCI et Anthony BONADIO

Muriel ROULLEAUX et Arnaud ROUDSOVSKY

Stéphanie LHERMITTE et Frédéric MATHIEU

Hélène CABANNE et Denis ZARANTONELLO

Catherine RIVIÈRE et Jean-Marie DUPAS

Bienvenu à :

Yanis DIVIES DEPRIECK,
Niels DUVERNEUIL,
Raphaël ROMERO,
Alma-Norine SOIFOINI,
Hanna MAHMOUDY,
Luis NÉGUI, Eléa DUPOUY, Timéo HEBBACHE,
Ethan TISSERAND,
Yanis BABOU

Ils nous ont quitté :

Yvonne CONTIN, Yvette LEMOSY,
René DENUX, Christian LÉABAT,
Ida DORBESSAN,
Paule BOUTANNE, Paul KNOWLES,
Maria MORALES, Abdellah ISRAË,
Francis VIGNEAU, Lucette DUBUC,
Léodine PONCY,
Madeleine BOISSIÉ,
Marie-Louise RODRIGUEZ,
Augusto CARDOSO MONTEIRO



MARPA

Ce dimanche 4 octobre nous avons fêté les 20 ans de la MARPA, Monsieur CARBONNE BLANQUI maire fondateur de cette MARPA nous a honorés de sa présence au point de faire l'historique de cette naissance et des jeunes années !

Monsieur le MAIRE qui était à l'époque adjoint a repris toutes les années qui nous conduisent aux 20 ans.

Au terme des discours officiels Monsieur le Maire a découvert le nouveau panneau indicatif qui invite à franchir le pas de cette maison ou chaque résident vit comme chez lui.

Puis vient le moment de l'apéritif bien accompagné, suivi d'un repas sympathique. La guinguette était le thème choisi par les personnels pour faire la fête et il n'a rien manqué, orchestre d'époque, en résumé très bonne ambiance !

Mais ce n'est pas tout, le jardin intérieur cachait les animaux de la ferme : vache, cochon, cheval, lapins, poules etc.... idée originale qui a ravi tous les invités et les résidents n'en doutons pas. Le personnel quant à lui a bien profité de tous ces animaux dont il a dû s'occuper quelques jours encore merci à eux !

Vive la MARPA à qui nous souhaitons longue vie



Investissement

2015 une année difficile pour l'investissement des collectivités locales, pour SERIGNAC la conjoncture pèse certes mais les travaux prévus au budget sont aujourd'hui réalisés.

Cette réalisation a permis un bol d'air aux entreprises retenues et pour ces entreprises de maintenir le niveau de l'emploi, c'est une donnée importante.

Cette première tranche de 1,7 million d'euros donne du cachet à notre bastide : elle la sécurise, elle ouvre une porte vers le cœur du village, elle l'illumine.

.....Zone 30, giratoire, larges trottoirs, de nombreuses places de parking, le coin lampadaires qui nous interroge le jour et nous ravit la nuit, le mobilier urbain avec salon de jardin, nombreux bancs sur la place du 11 novembre et des barrières de protection aux formes futuristes.....

Dans ce contexte, les illuminations de fin d'année sont valorisées et rajoutent de la féerie dans ce quartier qui le mérite bien après avoir supporté 6 mois de travaux !

Le parfait n'existe pas, des nuisances sonores polluent cette réalisation, sachez que nous travaillons à la correction de cet état de fait.

La deuxième tranche 500.000 € sera réalisée au cours du premier trimestre 2016 : le rond - point D119 / rue des vergers, l'éclairage et le revêtement de la chaussée de la liaison - avenue des Landes- entre la rue Jules Ferry et la rue des Vergers.

2015 c'est aussi l'enfouissement par EDF des lignes à moyenne tension sur tout le territoire de la commune avec des transformateurs pour sécuriser le réseau.

11 Novembre

La commémoration du 11 novembre est toujours un temps fort pour se SOUVENIR, Monsieur le Maire entouré des militaires du Président des anciens combattants, de la lyre agenaise des enseignants, des enfants, des serignacais venus nombreux, vivait avec intensité cette cérémonie.

Il y avait la fierté de la réalisation de cette place dédiée désormais au monument aux morts et il y avait l'émotion du partage avec tous ses concitoyens.

Le pot de l'amitié a réuni les participants à la Mairie dès la fin de la cérémonie.

L'inauguration officielle du monuments aux morts le 22 mai 2016 à 15 h 30 .





Comme dans toutes les communes et villes de France, la municipalité a participé à la manifestation de soutien aux victimes des attentats de Paris.

Ce lundi 16 novembre, place de la Mairie une minute de silence a été observée, une trentaine de citoyens ont voulu par leur présence condamner ces actes abjects et lâches.

Professeurs et élèves de l'école élémentaire se sont associés à cet évènement. Dans leur cour de l'école ils se sont rassemblés pour écouter une de leur camarade de classe lire un texte d'Abdellatif LAABI, rédigé le 10 janvier 2015 :

J'ATTESTE

*J'atteste qu'il n'y a d'être humain
Que celui dont le cœur tremble d'amour
Pour tous ses frères en humanité*

*Celui qui considère la Vie
Est encore plus sacré
Que ses croyances et ses divinités*

*Celui qui, dès qu'il ouvre les yeux le matin,
Se pose la question : que vais-je faire aujourd'hui
Pour ne pas perdre ma qualité et ma fierté d'être homme ?*

Croyants ou athées ne stigmatisons pas, évitons les amalgames trop faciles
L'envie d'un avenir ensemble gens de toutes couleurs et de toutes confessions
est présent, faisons le vivre toujours

LIBERTEj'écris ton nom

*Celui qui désire ardemment
Plus pour eux que pour lui-même
Liberté, paix, dignité*

*J'atteste qu'il n'y a pas d'être humain
Que celui qui combat sans relâche
La haine en lui et autour de lui*



BONNE NOUVELLE !

Le travail des membres de l'association Co-Clic-Co a été récompensé par l'octroi d'une subvention du Conseil Régional.

Le projet à Sérignac sur Garonne, notre village, a la particularité d'avoir pris en compte à la fois les spécificités locales, et de tirer les leçons d'autres projets d'espaces de travail partagé tout en se diversifiant.

Imaginez un espace convivial avec un coin cuisine et détente, un open space, une salle de réunion, un bureau où se côtoient des travailleurs actifs dont l'objectif est de réussir dans un monde en perpétuel mouvement et où l'on met à disposition du matériel que chacun peut utiliser.

Ce « tiers-lieu » est économiquement très avantageux pour les usagers puisque les frais de fonctionnement sont partagés. Pourtant l'attrait principal ne réside pas uniquement dans cet avantage financier mais dans la possibilité de travailler avec d'autres comme des créateurs d'entreprises, des indépendants, télétravailleurs, travailleurs nomades, commerciaux etc.

Un autre avantage de cet espace est la rencontre, le fait de ne pas rester seul permet des échanges constructifs.

Co-Clic-Co ne s'arrête pas au simple côté tiers- lieu ou coworking. Il offre, symbolisé par ses quatre pétales autour d'un cœur numérique, une vraie plus-value à notre bassin de vie : économie, social, environnement, tourisme.

Vous avez un projet, une envie, une idée... vous travaillez seul(e) chez vous. Contactez -nous en écrivant à coworking.serignac@gmail.com ou via notre page Face Book.

<https://www.facebook.com/Co-Clic-Co-Coworking>.

Bienvenue.

NOEL approche et nos aînés selon la tradition se verront remettre à domicile un petit colis.

Cette année nous avons voulu rompre avec la traditionnelle boîte de chocolats et nous espérons que vous apprécierez les petites spécialités contenues dans votre colis.

Pour cela il faut avoir 75 ans.

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune vous ne serez

pas oublié mais si vous n'êtes pas inscrit ou si vous habitez notre commune depuis cette année vous devez vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie

tel N° 05 53 68 63 54



SERIGNAC ANIMATION

L'atelier peinture et dessin dirigé par Annie Claude BILLE vous propose une exposition le 19 et 20 décembre. Cette exposition sera consacrée aux œuvres réalisées par les élèves des différents ateliers. Elle sera ouverte au public de 14 h à 17 h samedi et dimanche. L'inauguration est prévue dans la salle d'Expo place de la Mairie le Samedi 19 décembre à 16 h.

SERIGNAC 2400 ANS D'HISTOIRE

épisode II



La charte de 1062.

En 1062 l'église est cédée au prieuré clunisien de Layrac qui entreprend la construction d'un nouveau portail d'entrée sur l'église primitive. Les voussures de ce portail sont remarquablement sculptées de claveaux taillés en dent-de-scie et de motifs de fleurs à huit pétales. L'ordre de Cluny termine également le couvrement en cul-de-four de l'abside, tandis que la nef, originellement charpentée, devra attendre le XIXe siècle pour être voûtée d'ogives.

La charte de 1273.

En 1273, les seigneurs Gaston VII, vicomte de Béarn, et Gaillard, abbé de Figeac, fondent une bastide française à l'emplacement du village primitif pour résister aux Anglais. Cette bastide est dite par enveloppement car, non créée de toute pièce, elle s'enroule autour de monuments déjà existants. Pour attirer nobles et gueux des règles et avantages sont établis dans un document appelé coutumes. En début de presque toutes ces chartes, sont placés les articles concernant des "privileges" sur la liberté des personnes. Les privilèges économiques tiennent une place importante. La charte tient compte des coutumes locales en vigueur dans le domaine en question.

Cette charte détermine également les modalités de l'administration de la bastide, de la structure de la "municipalité" dont le "baile" et les "jurats" ou "consuls" vont être les éléments représentatifs. Les coutumes de Sérignac, en langue gasconne, sont écrites sur velin. Elles forment un volume relié en bois sous couvertures en parchemin de couleur rouge. L'écriture romane manuscrite, soignée, est parfaitement conservée. Elle est composée d'une cinquantaine d'article dont voici quelques points dont certains peuvent nous sembler surprenants.

a) liberté politique

- La ville a son seigneur à qui elle appartient .
- Le seigneur doit protection au chevaliers.
- Le baile (bayle) est le représentant du seigneur.
- Le baïle, assisté des Consuls et des Prudhommes, rend la justice aux Habitants.
- Chaque année, au 15 août, les Consuls sortant de charge élisent les nouveaux consuls. Les nouveaux élus choisissent immédiatement quatre prudhommes

qui seront pour un an juges d'appel.

-Les Consuls sont chargés de sauvegarder champs, vignes, blés et toutes choses... *terras et vinhas e blads gardar e sobre totas autres cauzas...*

b) Liberté civile

- Tout plaideur a droit à huit jours pour choisir son défenseur,
- Celui qui a produit de faux témoins ou est accusé de faux témoignage, est condamné à parcourir la ville, la langue percée ; ses biens sont confisqués.
- Tout notaire convaincu de faux aura le poing coupé.
- La femme est maîtresse des biens donnés par ses parents.
- Quiconque devant le baïle refuse de prêter serment est condamné à cinq sous d'amende.

...

c) Police et Administration

- Le Seigneur a le monopole de la viande de boucherie.
- Le droit seigneurial est de 1 pain sur 20 pour le pain cuit dans les fours.
- Les boulangers doivent deux deniers par semaine au seigneur.

...

d) Délits et amendes

- Si le sang coule, l'amende est de 65 sous.
- Le corps de l'assassin est enterré sous celui de sa victime.
- Les adultères sont condamnés à courir nus dans la ville et seront exposés au pilori.
- Vols : 65 sous pour un vol commis la nuit, 5 sous pour un vol commis le jour.
- Le voleur doit être, sous peine d'amende , remis aussitôt au baïle.
- On peut refuser de se battre en duel .
- Le vin doit être vendu sans eau .
- Les poids et mesures sont ceux d'Agen.

...

Tellement de chose à dire sur notre beau village au temps où des familles illustres comme les maisons d'Armagnac, de Lamothe, de Secondat. ont porté le titre de seigneur de Sérignac.

Les 7 épisodes à venir ne seront pas de trop.

VERS UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL À 31 COMMUNES

Pour anticiper les futures évolutions de notre territoire et maîtriser son développement, l'Agglomération d'Agen s'est dotée en 2013 d'un premier PLU intercommunal (PLUi) sur ses 12 communes historiques.

Afin d'être cohérent avec son extension territoriale, le Conseil d'Agglomération a prescrit le 26 septembre 2013, la révision générale du PLUi pour y intégrer la totalité des 29 communes membres.

Ainsi, les études du PLUi sont actuellement en cours et certaines étapes ont été effectuées notamment la réalisation du diagnostic territorial, véritable état des lieux du territoire.

Cette phase laisse maintenant place à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui permet de fixer les grandes orientations et les objectifs de développement et de préservation du territoire. Les élus travaillent sur les grandes thématiques telles que le développement urbain, le climat, les formes urbaines, l'agriculture périurbaine....

La concertation du public ...

La concertation du public a débuté en octobre 2013 et se poursuivra jusqu'à l'arrêt des études du PLUi soit jusqu'en juin 2016.

Ainsi, pour suivre l'évolution des différentes étapes du PLUi, de nombreux documents sont mis à votre disposition au fur et à mesure sur le site internet de l'Agglomération <http://www.agglo-agen.net/-Plan-Local-d-Urbanisme-.html> et dans le dossier spécifique au PLUi disponible dans chacune des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

De plus, l'Agglomération d'Agen prévoit une réunion publique dont la date et le lieu sera prochainement communiqué sur le site de l'agglomération et par voie de presse. Celle-ci permettra à la population d'exprimer ses différentes observations auprès des élus afin de construire de façon partagée l'Agglomération d'Agen de demain. En attendant, n'hésitez pas à venir donner vos idées, apporter vos remarques sur le registre accessible en mairie de votre commune ou au siège de l'Agglomération d'Agen - 8, rue André Chénier à Agen. Vos contributions idées ou remarques alimenteront le projet de territoire.

Rappel : à votre disposition en mairie, vous pouvez consulter les documents de concertation :

Règlement Local de Publicité Intercommunal, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan de Prévention des Risques d'Inondations, Retrait-Gonflement des Argiles.

Urbanisme.... » pratique «

Projets de travaux et autorisation :

modification de façade, clôture de jardin, construction de piscine, abri de jardin, plantations, extension de bâtiments etc...

Effectuez d'abord la démarche administrative...avant toute réalisation...

exemples :

Demande d'alignement : clôture

- **Demande de voirie** : accès et élargissement d'accès « route- propriété »
- **Déclaration préalable** : abri de jardin, aire de stationnement, clôture, piscine (surface inférieure à 100m²)
- **Demande de Permis de construire** : maison, extension, modification de façade, piscine.....

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat ou consulter le site internet :

www.serignac-sur-garonne.fr

Plantations arbustes et entretien des haies,

sur internet lire les articles suivants : 671,672, 673 du code civil, et R161-22-23-24 du code rural.

Riverains....merci.....Plusieurs entretiennent tout au long de l'année, l'espace public qui longe leur propriété et certains embellissent de plantes ou de fleurs. Qu'ils en soient remerciés pour leur civisme et la contribution apportés à un cadre de vie agréable pour tous.....

Brûlage des déchets....

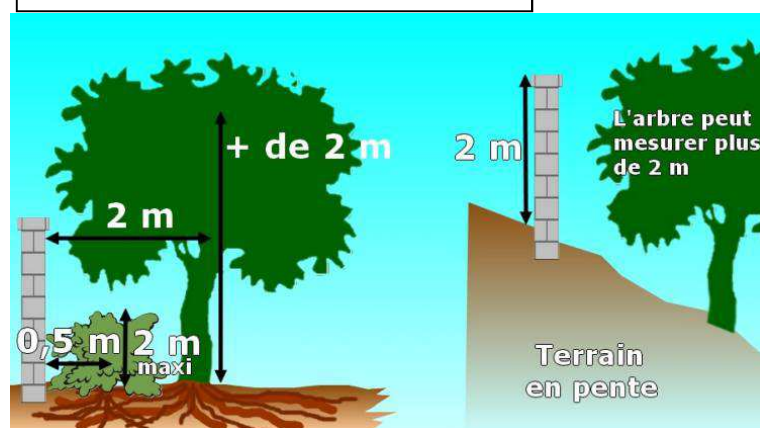
l'article 84 du règlement Sanitaire Départemental interdit tous les brûlagesla Déchetterie de Brax reçoit tous vos déchets.



Police de l'Eau...à l'attention des riverains des cours d'eau

...Le Mongrenier en particulier

L'arrêté préfectoral n° 2012.0160007 du 16 janvier 2012 autorise l'Agglomération d'Agen, compétente en matière de protection contre les inondations, à la réalisation des travaux sur les propriétés privées dans une limite de 6 mètres. Cependant l'article L.215-14 du code de l'Environnement rappelle aux propriétaires riverains qu'ils ne sont pas pour autant déchargés de leurs responsabilités d'entretien de leurs portions de cours d'eau.



Artisans et commerçants



TERRES DU SUD
coopérative
05.53.68.62.44

Valérie Coiffure
Coiffeuse à domicile
06.10.03.28.45

AUTO CAMP 47
Location entretien
camping car
05.53.68.65.13

Charpentier
Rémy Capgrand
05.53.68.26.26

CECOT Francis
Maçonnerie
05.53.68.69.15
06.18.28.88.44

PERRIN Jean
Électricité générale
05.53.68.61.63

MICRO@CRO
Informatique vente,
réparation
05.53.95.99.65

Institut
Mary Beauté
05.53.66.68.03

Electricité Générale
Electr'home 47
05.53.47.52.86

Maçonnerie, cloisons,
couvertures, menuiseries...
PIERRE BRUGUIER
06.80.87.97.70

Taxi Ambulances
SACASES
05.53.68.70.80

Hôtel restaurant
LE PRINCE NOIR
05.53.68.74.30

BOUDON
Plombier-Chauffagiste-
ramoneur-zingueur
06.03.40.90.76

RC2M
Bernard Ducourneau
05.53.68.76.08

LA TIGEEENNE Zingueur
Daniel BERNARD
05.53.87.30.86
05.53.68.20.24

Travaux Publics
SARL Gontero
05.53.68.60.11

Taxi Touraine
Chemin de Plaisance
06.14.77.41.72

CS AUTOMOBILES
Vente de véhicules neufs et
occasions
05.53.96.20.08

L'ESCALE
Restaurant Bar Pizzeria
05.53.95.38.79

Pharmacie
Nadine DOMIEN
05.53.68.62.43

Sérignac Pneu
Marc Maurin
05.53.68.79.79

Boucherie
Eric Garzotto
05.53.47.82.10

SARL PAILLAS
Maintenance chaudières
Électricité générale
06.45.74.01.63

SPAR
L'épicerie du Canal
05.53.47.98.52

ALAN création
Coiffeuse
05.53.68.61.37

Vente directe de fruits
EARL PAS DE LA VILLE
05.53.68.62.28

Mme Maylié
boulangerie, pâtisserie,
05.53.68.68.67
tabac, presse
05.53.68.56.72